

Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PADD

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal d'approbation de la révision du
PLU.
En date du 25/09/2017
Le Maire,

Sylvie VALLET, urbaniste, mandataire

Florian GOLAY, architecte

Olga BRAOUDAKIS, architecte

Sites & Paysages

Rive Environnement

Sommaire

Le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables - Art L123-1-3 du code de l'urbanisme	3
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Pont-Evèque : six grandes orientations	4
Politique démographique	5
Politique de l'habitat	6
Politique d'aménagement, d'urbanisme, stratégie de développement urbain	7
Politique d'équipements, de services, de loisirs	10
Politique de développement économique et d'équipement commercial	13
Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain	16
Politique de transports et de déplacements	17
Politique en matière de paysages	19
Orientations générales de protection des espaces agricoles	23
Orientations de protection des espaces naturels et forestiers, de préservation des continuités écologiques	24
Orientations en matière de prévention des nuisances et des risques, de protection du patrimoine archéologique	29

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est l'expression de la vision de l'avenir du territoire communal. Établi en prenant en compte le diagnostic du PLU, il définit les orientations générales des politiques et des thématiques définies ci-après par les articles L151-5/ R 123-3 du code de l'urbanisme *

Il définit :

- Les orientations générales des politiques
 - d'aménagement,
 - d'équipement,
 - d'urbanisme,
 - de paysages
 - de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
 - de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête :

- Orientations générales concernant
 - l'habitat,
 - les transports / les déplacements,
 - le développement des communications numériques,
 - l'équipement commercial,
 - le développement économique,
 - les loisirs,

Il fixe :

- Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

** Dans sa version antérieure à la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 art 25 VIII) : révision du PLU engagée avant la publication de la dite loi*

Les grandes orientations du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Du- rables de Pont-Evêque : *six grandes orientations*

- 1- Renforcer le rôle structurant et le poids de la Ville de Pont-Evêque dans l'agglomération viennoise : relancer la démographie par une offre d'habitat attractive et un rythme de construction neuve accru
- 2- Favoriser de bonnes conditions de vie des habitants au quotidien
- 3- Renforcer l'attractivité économique et commerciale de Pont-Evêque
- 4- Favoriser les mobilités douces dans les nouvelles opérations et conforter la ville aux abords des axes de transports en commun
- 5- Préserver le caractère de Pont-Evêque, à savoir de ville à la campagne, ses composantes paysagères, agricoles, naturelles, sa trame verte et bleue
- 6- Réduire la consommation de l'espace d'au moins 35 % au cours des 10 prochaines années

EN TANT QUE 2ÈME VILLE DU PAYS VIENNOIS, RENFORCER LE POIDS ET L'IMPORTANCE DÉMOGRAPHIQUES DE LA VILLE DE PONT-ÉVÊQUE DANS L'AGGLOMÉRATION VIENNOISE

- 1/ Attirer de nouveaux ménages pour regagner un solde migratoire positif et un taux de croissance démographique supérieur à 1% par an**
- 2/ Rééquilibrer la population en direction des ménages actifs avec enfants pour enrayer le vieillissement de la population**

METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE DE L'HABITAT AMBITIEUSE À LA HAUTEUR DES OBJECTIFS DÉMOGRAPHIQUES VISÉS

1/ Articuler les objectifs de croissance démographique avec les objectifs d'habi- tat, d'aménagement, d'urbanisme et de transport :

*Produire au minimum 380 logements au cours des 10 prochaines années
(2016-2025) afin de retrouver une croissance démographique > à 1% par an*

2/ Rééquilibrer le parc locatif social de Pont-Evêque, pour plus de mixité so- ciale. Parc qui se compose de 38.9 % de logements locatifs sociaux (RGP 2012) et accueille 41.1% de la population

3/ Attirer de nouveaux ménages et faciliter les parcours résidentiels tout au long de la vie par une offre d'habitat attractive et variée :

*Mettre en oeuvre en direction des ménages actifs, des formes d'habitat di-
versifiées, attractives, correspondant au marché immobilier et aux niveaux de
revenus des habitants du secteur*

Augmenter la part des petits logements (T2 – T3 – T4) en ville

Développer l'accession à la propriété avec une part d'accession sociale

*Développer en centre-ville, une offre de logements adaptés aux personnes
âgées et aux personnes à mobilité réduite*

*Rester solidaire des populations les plus fragiles par l'amélioration des condi-
tions de logements, de cadre de vie (Plan ANRU *) et par la construction de
nouveaux logements locatifs sociaux (Plan ANRU *)*

METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME VOLONTAIRE ET SUR LE LONG TERME

SE DÉVELOPPER EN PRIORITÉ AU SEIN DE L'ENVELOPPE URBAINE DE PONT-ÉVÊQUE EN RÉALISANT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS ADAPTÉS A LA MORPHOLOGIE DES QUARTIERS EXISTANTS ET AU MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

1/ Poursuivre le développement de la Ville au sein de la zone urbaine agglomérée, dans le respect des morphologies urbaines :

Se développer au sein des zones urbaines du POS, redélimitées pour tenir compte des limitations de l'urbanisation (préservation de la trame verte, prise en compte des risques naturels et technologiques, risques de nuisances)

Mettre en oeuvre à l'échelle du territoire communal, un objectif de 40 logements par hectare, pour être compatible avec le SCOT des Rives du Rhône

Investir les tènements les plus stratégiques au sein de l'enveloppe urbaine existante, à la fois en renouvellement urbain et en sites vierges d'urbanisation

Terminer la rénovation urbaine du quartier du Plan des Aures (démolition – reconstruction, requalification des espaces publics)

Requalifier l'entrée d'agglomération et la friche industrielle de «Bocoton / les Forges»

ÉTENDRE LA VILLE AU NORD DE LA RUE DES MOULINS ET DE LA RUE ETIENNE PERROT, PAR LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU QUARTIER

Réaliser un nouveau quartier d'habitat (construction de 120 à 130 logements individuels denses) bien greffé à la ville et valorisant les composantes du site (desserte par les transports en commun et la future voie verte des Confluences, proximité de la zone sportive et de loisirs de la Revolée, du quartier des Tanneries, en limite de la plaine agricole et de ses espaces naturels)

LIMITER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DES QUARTIERS DE LA PLAINE DE LA VEGA ET DES COTEAUX :

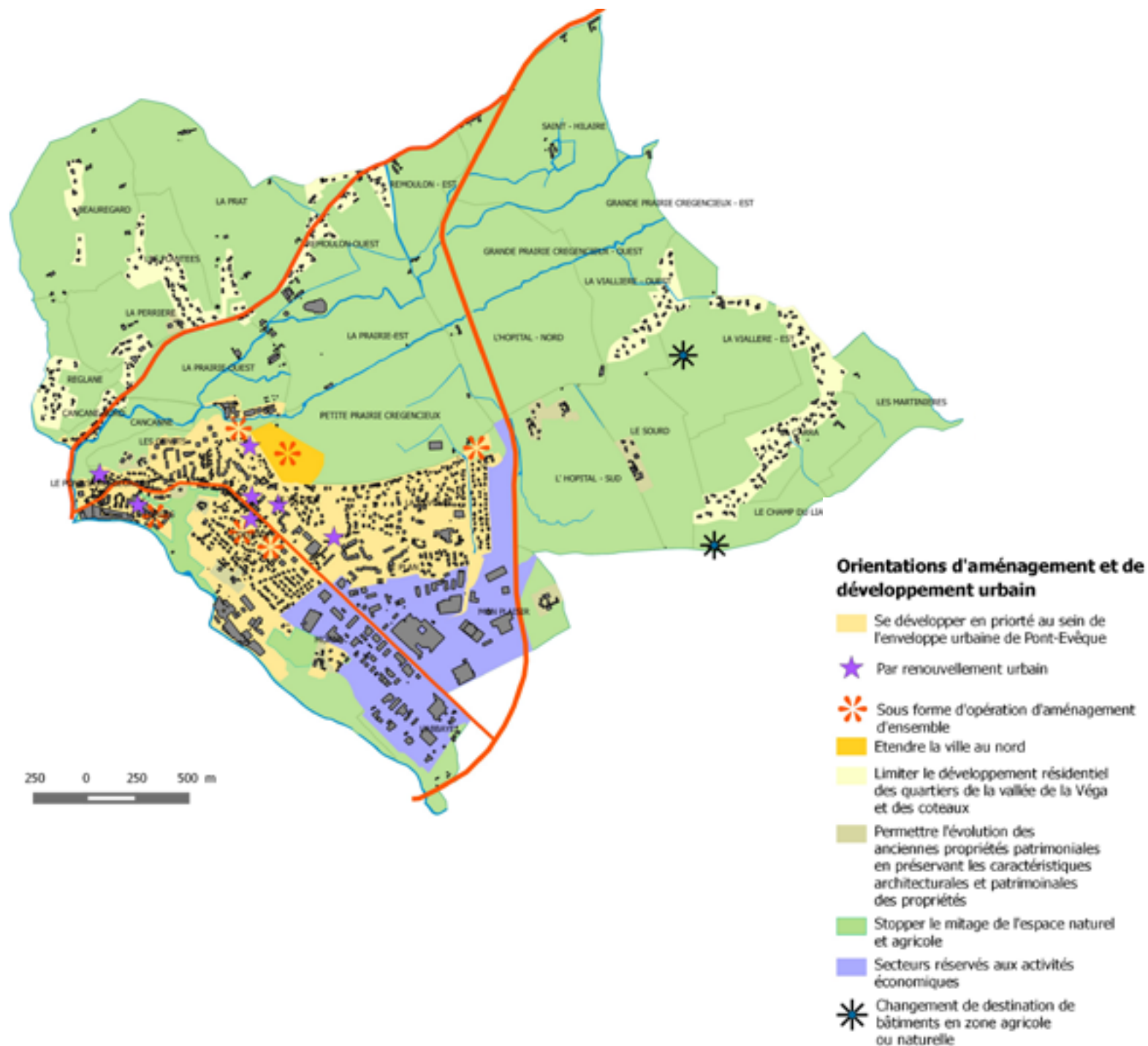
Poursuivre leur développement en dents creuses dans la limite de leur desserte par les équipements et les réseaux, en prenant en compte les enjeux et contraintes diverses (risques naturels, canalisations de transports de matières dangereuses...)

PERMETTRE L'ÉVOLUTION DES ANCIENNES PROPRIÉTÉS PATRIMONIALES (L'HÔPITAL SUD, MON PLAISIR, LE SOURD, LE MORNE, LES FORGES, L'OEUVRE, LES GENETS, LA PERRIERE), EN PRÉSERVANT LEURS CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES ET PATRIMONIALES

STOPPER LE MITAGE DE L'ESPACE NATUREL ET AGRICOLE (GRENELLE II) pour préserver les espaces agricoles et naturels, les paysages et l'environnement

Projet d'Aménagement et
de Développement Du-
rables

Politique
d'aménage-
ment, d'ur-
banisme,
stratégie de
développe-
ment urbain



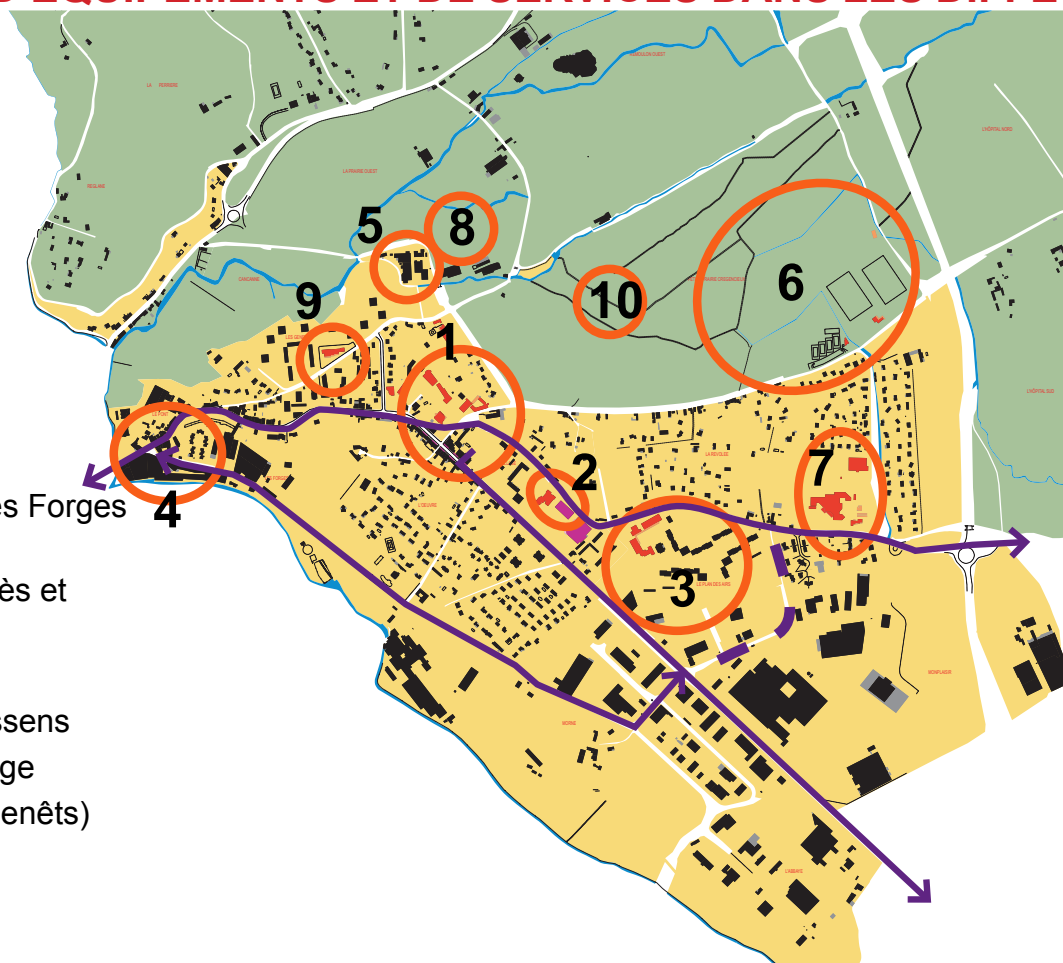
FAVORISER DE BONNES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS AU QUOTIDIEN à tous les ages de la vie, pour demeurer une ville dynamique, attractive et solidaire des plus fragiles

CONFORTER L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES DANS LES DIFFÉRENTS PÔLES DE VIE



Les pôles de vie existants et futurs

1. Centre-ville
2. Centre socio-culturel
3. Quartier du Plan des Aures
4. Futur pôle de vie de Bocoton - les Forges (entrée de Ville)
5. Centre de Loisirs du Mas des Près et future Ecole de musique
6. Pôle de loisirs de la Révolée
7. Pôle scolaire du Collège G. Brassens
8. Aire d'accueil des Gens du Voyage
9. Polarité de quartier (école des Genêts)
10. Jardins familiaux



CONFORTER L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES DANS LES DIFFÉRENTS PÔLES DE VIE

1. Pour le centre-ville

- Conforter les équipements publics existants (mairie, médiathèque, ludothèque, écoles, salle des fêtes, poste, halle sportive...), redynamiser le commerce
- Construire des logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite (Ilot Maniez)

2. Pôle du Centre socio-culturel et médico-social

- Pérenniser les équipements et les services existants (le centre socio-culturel et médico-social comme lieu d'animation, de vie sociale au service des habitants)
- Délocaliser-relocaliser une partie des activités du centre médico-social pour faciliter la gestion et les usages du bâtiment existant : Projet de Centre «Petite Enfance»

3. Quartier du Plan des Aures :

- Renforcer les services à la personne en lien avec le projet de rénovation urbaine (projet de Maison de la santé, ...)

4. Futur quartier de Bocoton - Les Forges :

- Relocaliser dans ce futur quartier, des équipements sportifs actuellement situés en limite sud-ouest de la ville
- Requalifier l'entrée de Ville depuis Vienne
- Redynamiser le commerce

5. Centre de loisirs du Mas des Près :

- Conforter ce pôle par la construction de l'École de Musique

6. Pôle de loisirs de la Revolée :

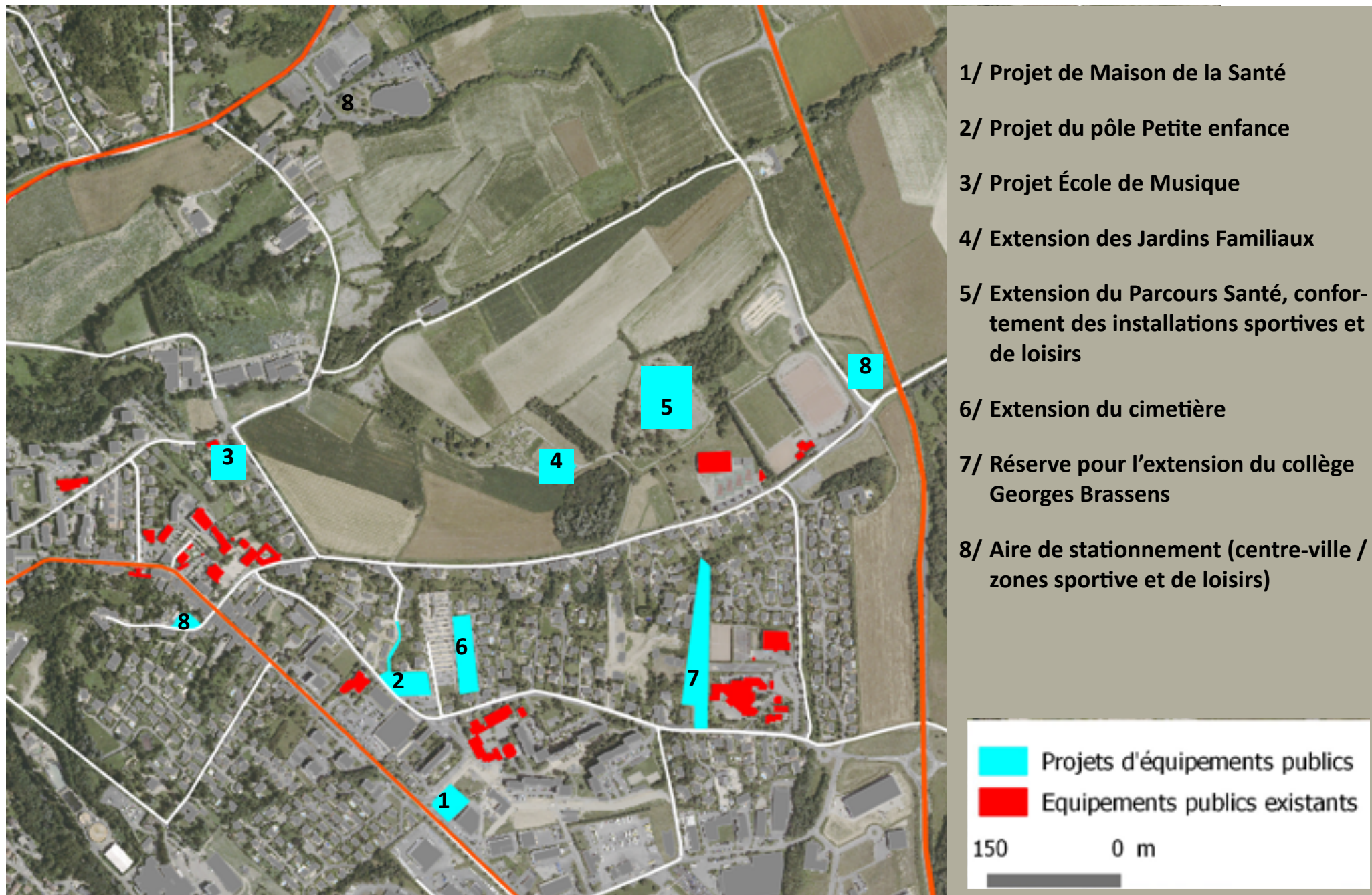
- Conforter et accueillir de nouvelles fonctions sportives et de loisirs,
- Étendre le parcours de santé et les jardins familiaux

7. Pôle du collège Brassens

- Conforter ce pôle dans ses fonctions d'accueil scolaire / anticiper les besoins d'extension du collège.

8. Conforter l'aire d'accueil des gens du voyage à la Prairie-Ouest

Carte de localisation des projets d'équipements et de services



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE PONT-EVÊQUE

CONFORTER LE TISSU ÉCONOMIQUE ET LES EMPLOIS EN PARALLÈLE DE L'HABITAT POUR RESTER UNE VILLE ACTIVE, AUTONOME SUR LE PLAN DE L'EMPLOI / DÉVELOPPER LES SERVICES AUX ENTREPRISES ET EN DIRECTION DES ACTIFS :

- Conforter les zones d'activités de l'Abbaye, de Mon Plaisir et de la papeterie au lieudit de Morne
- Répondre aux besoins d'implantation des entreprises et conforter la dimension économique de Vienn'Agglo en réservant de nouvelles surfaces économiques en extension des zones d'activités de Mon Plaisir et de l'Abbaye (ex-zone «NAj» à l'ouest de la RD 75c, zones 2NA au lieudit Morne)

REVITALISER ET SAUVEGARDER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ DANS LE CENTRE VILLE ET LE QUARTIER DE LA VÉGA - MAINTENIR LES COMMERCE DU PLAN DES AURES

- Sauvegarder et redynamiser le commerce de proximité, préserver le linéaire commercial du centre-ville et du quartier de la Véga : délimiter des périmètres de préservation et de développement de la diversité commerciale pour maintenir l'armature commerciale
- Améliorer l'attractivité de l'environnement urbain du centre-ville et des polarités commerciales (Véga et Plan des Aures) : requalifier les espaces publics et la voirie dans les centralités commerciales, soigner la qualité des devantures
- Renforcer la diversité commerciale en direction des besoins du quotidien (population vieillissante), adapter l'offre de commerces au profil de la population et des comportements d'achat

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE PONT-EVÊQUE

RECONVERTIR LA FRICHE INDUSTRIELLE DE BOCOTON - LES FORGES :

Y développer les fonctions d'accueil résidentiel, d'activités non nuisantes et d'équipements publics

REQUALIFIER LA ZONE D'ACTIVITÉS ARTISANALES DES TANNERIES, FA- VORISER EN PARTIE OUEST, L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS TERTIAIRES ET DE SERVICES

FAVORISER L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS NON NUISANTES DANS LES QUAR- TIERS RÉSIDENTIELS

Orientations en matière de développement économique et commercial



1/ Conforter les activités et les emplois dans les zones d'activités existantes

La zone d'activités économiques de Monplaisir

La zone d'activités économiques de l'Abbaye



Étendre les zones d'activités sur :

2/ La zone 2NArg du Morne



3/ La zone de Mon Plaisir au nord sur la partie Ouest de la zone NAj de l'Hôpital-Sud, sans l'étendre à l'Est



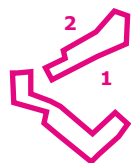
4/ Permettre à la papeterie de s'étendre sur sa propriété à l'Est



4. Requalifier la ZA des Tanneries, proche du centre ville et du futur quartier E Perrot



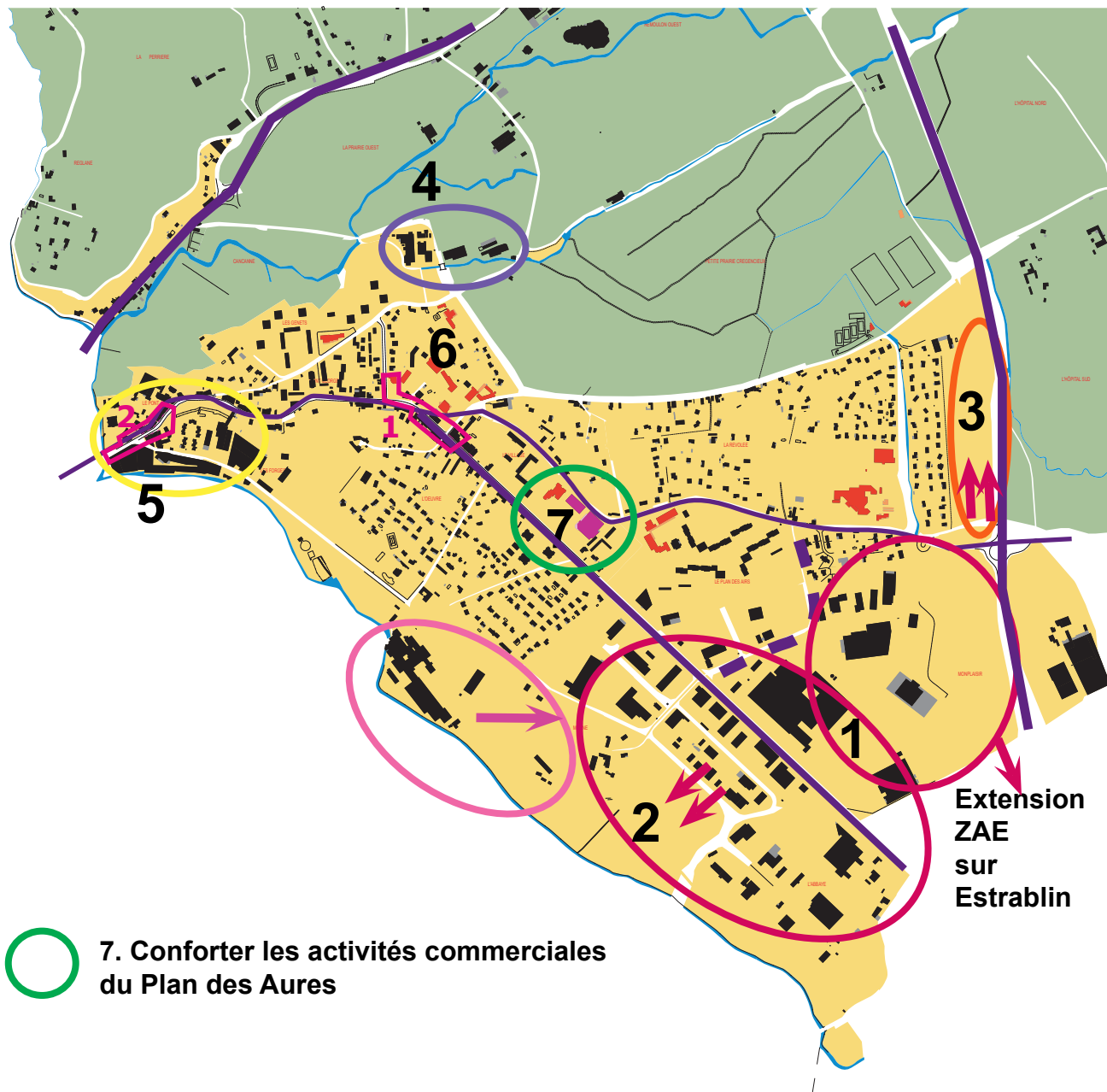
5. Reconvertir la friche industrielle de Bocoton / les Forges, y développer les fonctions d'habitat, de commerces de détail et de proximité ainsi que les activités tertiaires non nuisantes. Améliorer les espaces publics d'entrée de ville



6. Sauvegarder et revitaliser le commerce de proximité dans le centre ville et le quartier de la Véga



7. Conforter les activités commerciales du Plan des Aures



**Extension
ZAE
sur
Estrablin**

Objectifs chif-
frés de mo-
dération de la
consomma-
tion de l'es-
pace et de
lutte contre
l'étalement
urbain

RÉDUIRE D'AU MOINS 35 % LA CONSOMMATION DE L'ESPACE AU COURS DES 10 PROCHAINES ANNÉES, TOUTES VOCATIONS CONFONDUES

46 hectares ont été consommés au cours des 10 ans passés (2004-2014) dont :

- 34 hectares pour un usage résidentiel mixte
- 9 hectares pour un usage d'activités économiques
- 3 hectares pour un usage d'activités sportives et de loisirs

Ramener au cours des 10 prochaines années, la consommation d'espace à 30 hectares, toutes occupations et utilisations de l'espace confondues

Réduire la consommation d'espace, tous usages confondus, d'au moins 35 % par rapport à la période 2004-2014, et la consommation d'espace à usage résidentiel mixte d'au moins 67%

Mettre en oeuvre à l'échelle du territoire, secteurs de renouvellement compris, une densité proche de 40 logements par hectare.

AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS

FAVORISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS :

- Favoriser une densité minimum dans les secteurs situés à proximité des transports collectifs (le long de la Montée Lucien Magnat et rue Grenouillet - RD 502)
- Aménager un point de report multimodal à proximité du collège, des zones d'activités et des axes de desserte par les transports en commun

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À L'AUTOMOBILE :

- Donner la priorité aux modes doux dans les opérations de construction et de rénovation urbaine
- Développer les aménagements cyclables «Vélo tourisme-loisirs» et «Vélo professionnel» sur le territoire et mettre en oeuvre le schéma cyclable de Vienn'Agglo sur le territoire de Pont-Evêque
- Prévoir le stationnement des deux roues dans l'espace public, à proximité des équipements publics, dans les opérations d'habitat et les zones d'activités
- Équiper les espaces de stationnement en bornes de chargement des véhicules électriques, notamment aux abords des zones commerciales et d'équipements publics
- Aménager, améliorer les abords du Collège G. Brassens pour une mise en accessibilité des arrêts de bus

ÉTUDIER UNE LIAISON «RUE DES FORGES - IMPASSE LOUIS CHAMPIN», POUR CRÉER, A TERME, UN AXE PARALLÈLE À LA RD 502

TRAITER LES ENTRÉES DE VILLE :

- L'entrée depuis Vienne : reconfigurer le carrefour de la Véga (RD 75 - RD 502 - RD 41a) lieu d'articulation urbaine entre Vienne et Pont-Evêque (espace public de proximité et d'entrée de ville)
- L'entrée Nord-Est (RD75c) : ZA hameau du Vallon
- L'entrée depuis Estrablin

PRÉSERVER LE CARACTÈRE DE PONT-EVÊQUE, «DE VILLE À LA CAMPAGNE», SES COMPOSANTES PAYSAGÈRES, AGRICOLES ET NATURELLES, SA TRAME VERTE ET BLEUE

PRÉSERVER LES PERCEPTIONS VISUELLES ET LA QUALITÉ DES AMBIANCES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

- > Les grandes ouvertures et échappées visuelles vers le grand paysage et la ville
- > Les vues sur le clocher - point d'appel structurant
- > Maintenir les espaces agricoles ouverts
- > Préserver et conforter les ripisylves, la trame arborée
- > Préserver les bâtis patrimoniaux et leurs parcs arborés

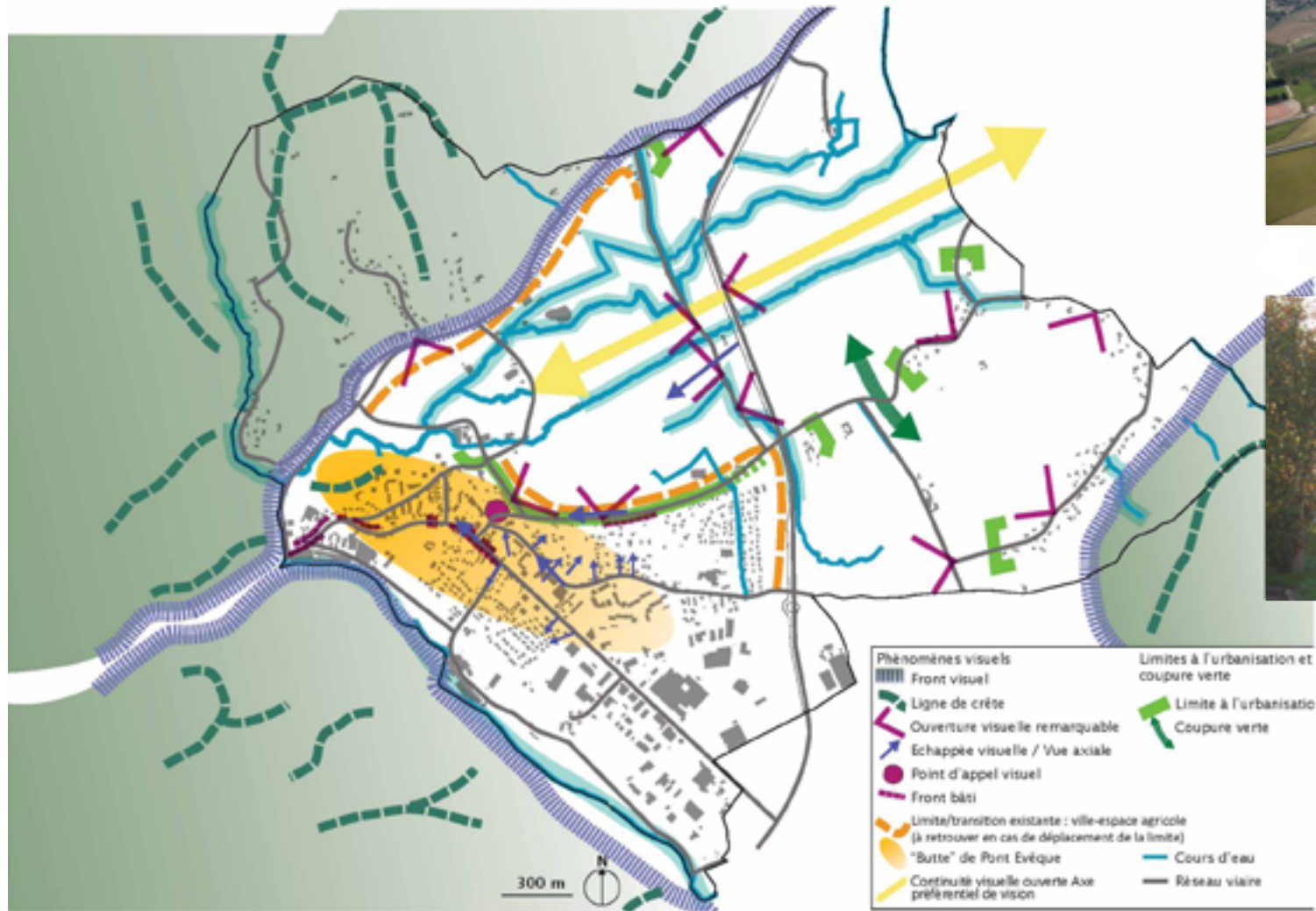
GÉRER ET MAÎTRISER LES ÉVOLUTIONS EN COURS DES PAYSAGES

- > Mettre en place des limites à l'urbanisation
- > Maintenir des coupures vertes entre les différents groupements bâtis de la vallée

VALORISER LE PAYSAGE, SA LISIBILITÉ ET LA QUALITÉ DES AMBIANCES

- > Préserver une limite-transition en frange nord de la ville, entre la ville étendue et le plaine
- > Mettre en valeur les rivières Gère, Véga, Baraton (accès visuel, physique, liaison fonctionnelle et récréative) ainsi que leurs affluents, les fossés d'irrigation
- > Préserver les espaces ouverts de la vallée de la Véga
- > Préserver les ensembles bâtis et arborés patrimoniaux, les éléments structurants de la trame verte

Préserver les grandes ouvertures et échappées visuelles vers le grand paysage et la ville



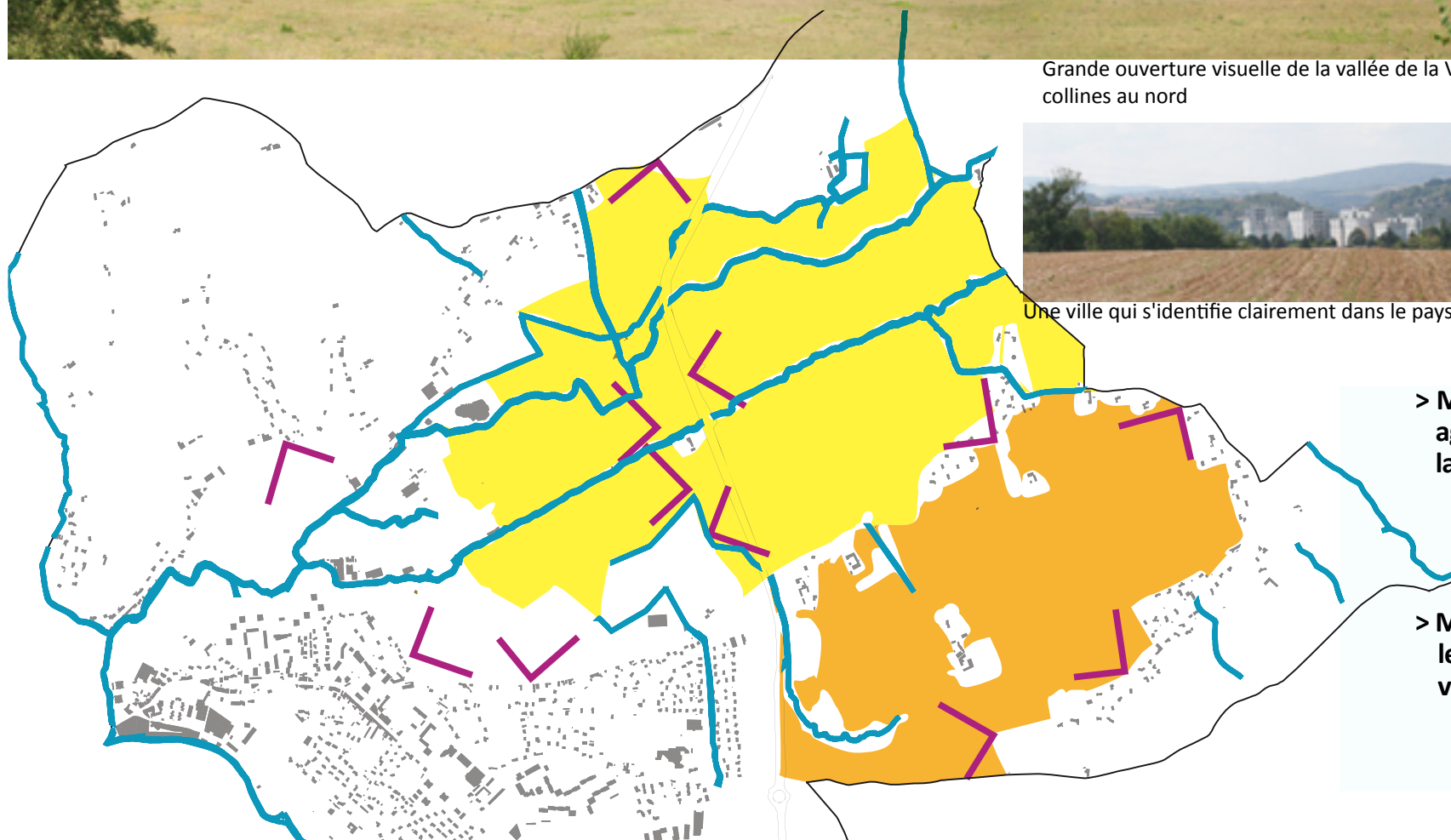
Préserver les grandes ouvertures visuelles : maintenir les espaces agricoles ouverts de la vallée de la Véga, les vues et les continuités ouvertes



Grande ouverture visuelle de la vallée de la Véga, cadrée par les collines au nord



Une ville qui s'identifie clairement dans le paysage



> Maintenir les espaces agricoles ouverts de la vallée de la Véga

> Maintenir les vues et les continuités ouvertes

Préserver les bâtis patrimoniaux et leurs parcs arborés, les fronts bâtis



Patrimoine bâti et parc arboré associé



PRÉSERVER LE CARACTÈRE DE PONT-ÈVÊQUE, D'UNE VILLE À LA CAMPAGNE, SES COMPOSANTES AGRICOLES, NATURELLES, PAYSAGÈRES, SA TRAME VERTE ET BLEUE

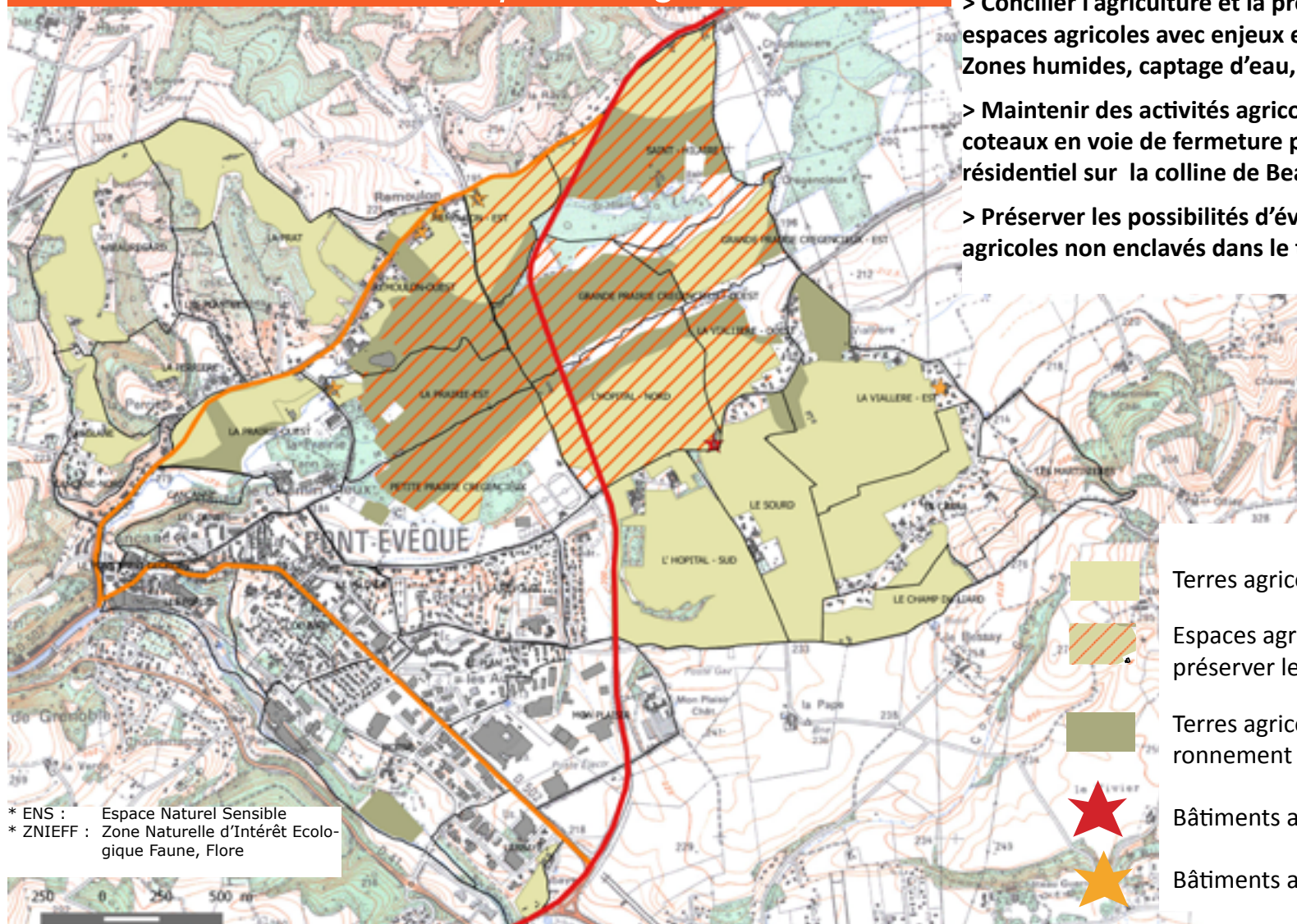
Orientations générales de protection des espaces agricoles : *Préserver les terres agricoles et la fonctionnalité des espaces agricoles*

> Préserver le potentiel agricole des terres de la plaine (cœur de la production agricole du territoire facilement exploitable) et sa fonctionnalité : stopper l'étalement du bâti résidentiel, le mitage de l'espace, l'enclavement et le morcellement des parcelles agricoles

> Concilier l'agriculture et la protection de l'environnement sur les espaces agricoles avec enjeux environnementaux (ENS *, ZNIEFF*, Zones humides, captage d'eau, risques naturels)

> Maintenir des activités agricoles d'élevage dans les secteurs de coteaux en voie de fermeture paysagère : limiter le développement résidentiel sur la colline de Beauregard

> Préserver les possibilités d'évolution et de reprise des bâtiments agricoles non enclavés dans le tissu résidentiel



* ENS : Espace Naturel Sensible
* ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faune, Flore

Terres agricoles à préserver pour l'agriculture

Espaces agricoles stratégiques pour l'agriculture : préserver les terres et leur fonctionnalité

Terres agricoles à préserver, avec enjeux d'environnement à prendre en compte

Bâtiments agricoles avec activités d'élevage

Bâtiments agricoles sans activités d'élevage

Orientations
de protection
des espaces
naturels et fo-
restiers, et de
préservation
des continui-
tés écolo-
giques

PRÉSERVER LE CARACTÈRE DE PONT-EVÊQUE, D'UNE VILLE À LA CAMPAGNE, SES COMPOSANTES AGRICOLES, NATURELLES, PAYSAGÈRES, SA TRAME VERTE ET BLEUE

PROTÉGER LES ESPACES NATURELS ET LE PATRIMOINE NATUREL DE LA COMMUNE

- > Les zones naturelles remarquables identifiées en ZNIEFF de type 1, la zone d'intervention de l'Espace Naturel Sensible des Prairies inondables
- > Les zones humides
- > Les pelouses sèches des Combes des Plantées et de la Prat (à forte valeur patrimoniale) et éviter leur exploitation forestière
- > Le boisement original du coteau des Genêts au sud de Cancanne (chênaie acidiphile)
- > Les ripisylves et les boisements alluviaux (l'Aulnaie-Frênaie) constituant un fort enjeu pour la biodiversité, la qualité de l'eau, la préservation des cours d'eau et la lutte contre les inondations.

PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

- > Le réservoir de biodiversité centré sur l'ENS
- > La trame verte incluant les boisements, les milieux prairiaux boisés en friches ainsi que les ripisylves
- > La trame bleue soulignée par la Gère et la Véga et leurs espaces de bon fonctionnement à préserver, à restaurer en lien avec les actions du Contrat de Rivières porté par le Syndicat des Rivières des 4 Vallées. Les zones humides
- > Les espaces perméables à la faune dans les vallonnements de la Viallière et la colline de Beauregard
- > Les espaces agricoles à l'Est de la RD 75c qui participent à la fonctionnalité écologique du territoire
- > Les zones thermophiles de pelouses sèches

PRÉSERVER LE CARACTÈRE DE PONT-EVÊQUE, D'UNE VILLE À LA CAMPAGNE, SES COMPOSANTES AGRICOLES, NATURELLES, PAYSAGÈRES, SA TRAME VERTE ET BLEUE

RESTAURER LES CONTINUITÉS HYDRAULIQUES DES VALLÉES DE LA VÉGA ET DE LA GÈRE

- > Engager en lien avec le Contrat de Rivière et la structure porteuse qu'est le Syndicat de Rivières des 4 Vallées, des actions de restauration des continuités hydrauliques et des corridors aquatiques : ne pas entraver par des espaces boisés classés les travaux de restauration des cours d'eau

PRÉSERVER LES AXES DE DÉPLACEMENTS DE LA FAUNE

- > La vallée de la Gère, axe de déplacement évident des espèces aquatiques et terrestres, très impacté et à l'étroit en aval à partir de la papeterie
- > L'Axe Est-Ouest de la vallée de la Véga, axe de déplacement majeur des espèces aquatique et terrestres.
- > La continuité «des combes de la partie Nord ¹/ Vallée de la Véga» : un axe menacé par l'urbanisation des fonds de combes et des côtières et par le trafic routier de la RD 75
- > Les axes sud-est / nord-ouest (boisements de Chapulay - Serpaize) pour atteindre les balmes de la Sevenne

MATÉRIALISER DES CORRIDORS ECOLOGIQUES POUR CONSERVER LES CONNEXIONS TRANSVERSALES RENDUES DIFFICILES PAR LES INFRASTRUCTURES ET L'URBANISATION

- > De la vallée de la Véga vers la colline de Beauregard et la Combe de Remoulon
- > Des boisements de Chapulay vers la vallée de la Véga, les combes de Pont-Evêque et Serpaize

¹ Combes de la Perrière, des Plantées, de la Prat sur la commune de Pont-Evêque, Combe de Remoulon et du Loup sur la commune de Serpaize

Orientations de protection des espaces naturels et fo- restiers, et de préservation des continui- tés écolo- giques

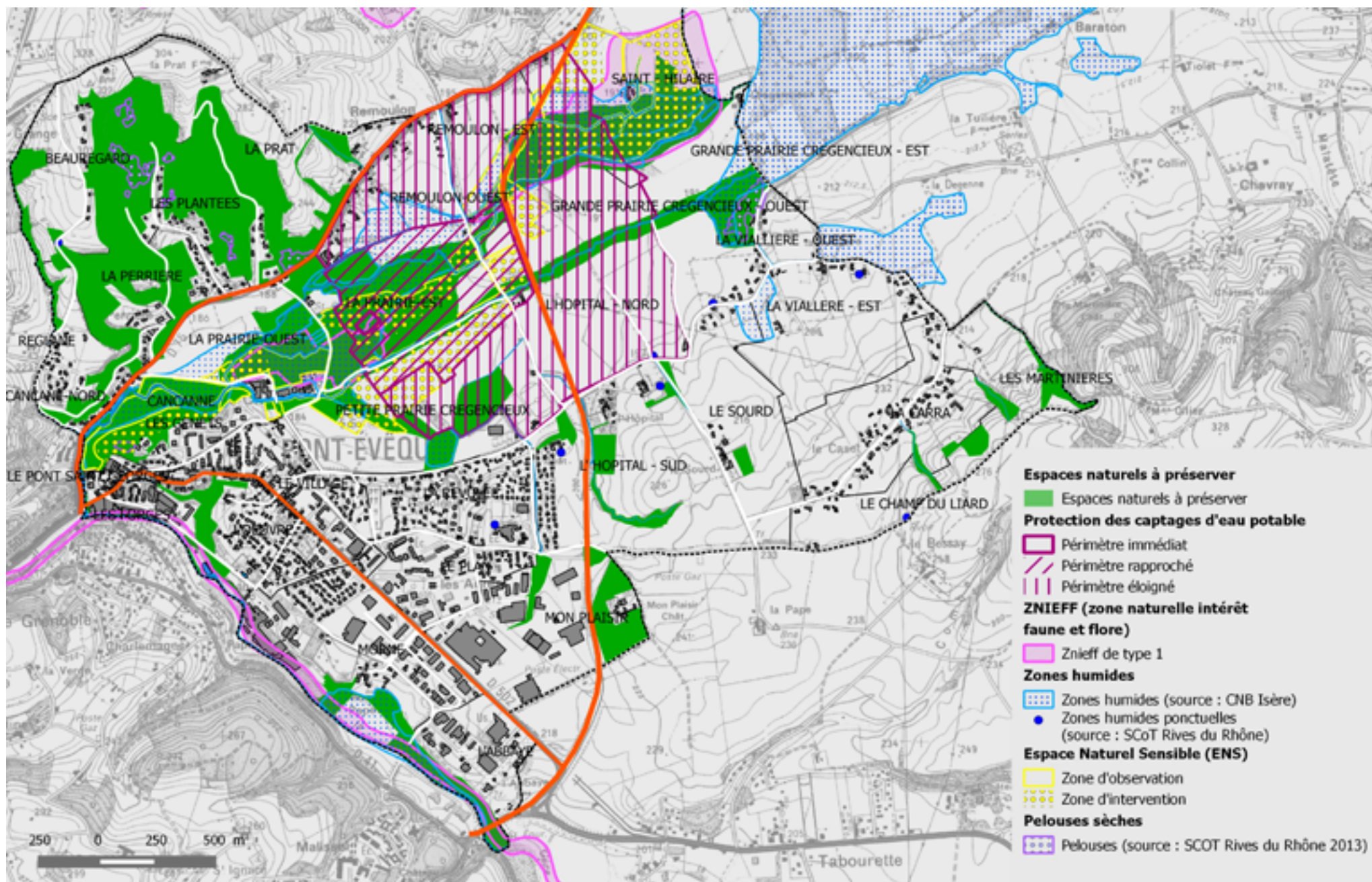
FAVORISER LA DECOUVERTE DES MILIEUX NATURELS

- > Permettre la mise en oeuvre sur le territoire du projet de Voie Verte des Confluences porté par le Pôle métropolitain reliant Vienne à l'Isle d'Abeau.
- > Favoriser les parcours de découverte des milieux naturels remarquables, des paysages, des espaces verts, des jardins familiaux et autres parcours dans la ville.
- > Favoriser la lecture et l'appropriation de l'ENS (espace naturel sensible) des Prairies (SL087) par la mise en place de parcours pédagogiques.

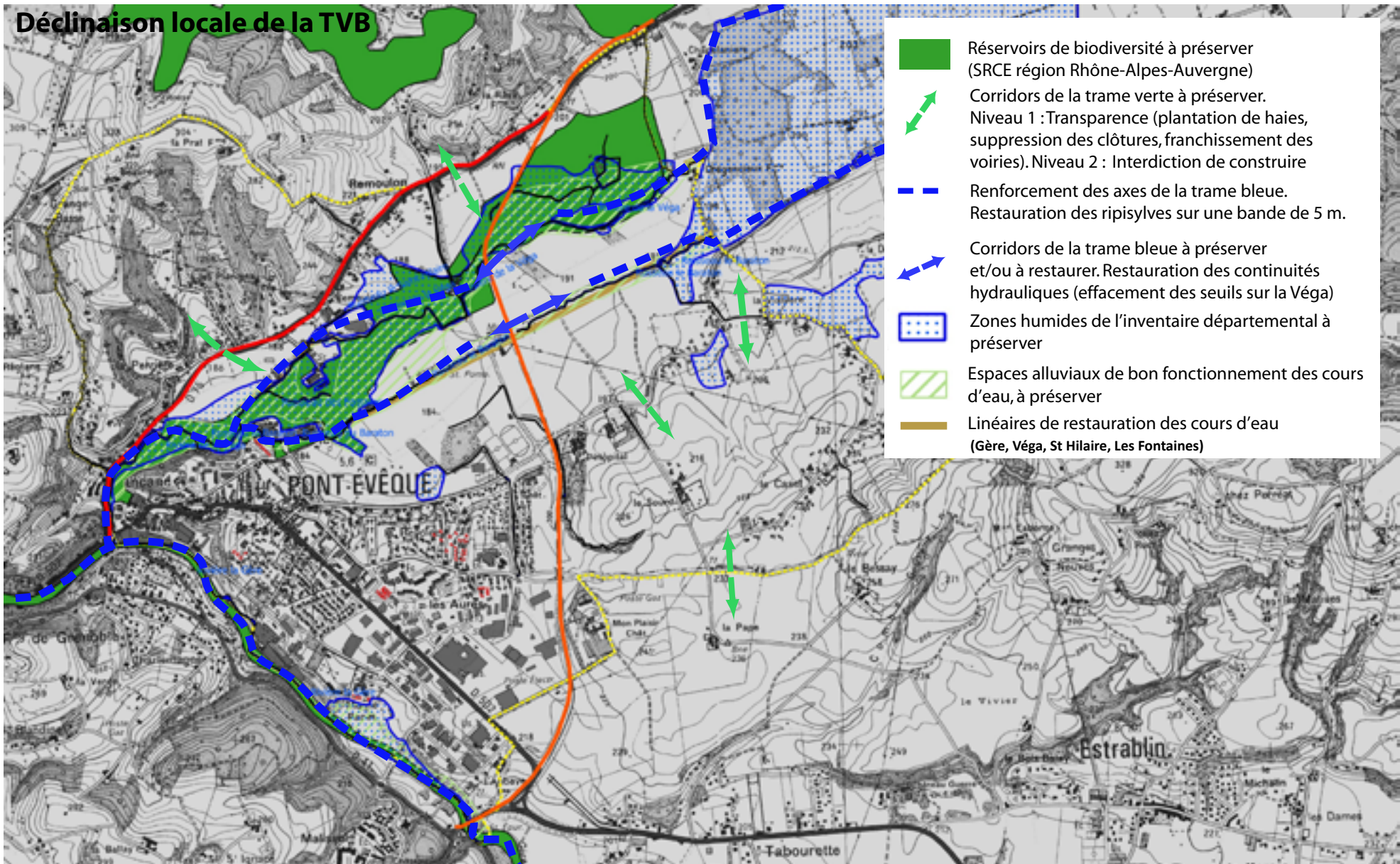
GARANTIR LA QUALITÉ ET LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES EN EAU

- > Des périmètres de protection de captages existent pour assurer la protection réglementaire du pompage des eaux de nappe de la Véga.
- > Assurer la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement. Au-delà des efforts effectués pour rénover et agrandir la station d'épuration, la commune devra garantir l'efficacité de la collecte au sein du périmètre urbain et veiller à la conformité des équipements des habitations isolées.

Protéger les espaces naturels remarquables, le patrimoine naturel et les ressources en eau



Préserver la Trame Verte et Bleue, Matérialiser des corridors écologiques nécessaires aux déplacements des espèces



Orientations en matière de prévention des nuisances et des risques, de protection du patrimoine archéologique

DÉVELOPPER L'URBANISATION EN PRÉSERVANT LE CADRE DE VIE, EN PRÉVENANT LES NUISANCES ET LES RISQUES, EN PRÉSERVANT LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

- > **Prendre en compte les risques naturels en amont des projets de développement et d'aménagement** (le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé en avril 2005 ainsi que l'étude hydraulique liée au projet de requalification de l'entrée de ville de Pont-Evêque réalisée par Egis eau)
- > **Prendre en compte les risques liés au passage des canalisations de matières dangereuses (trois canalisation de gaz, une canalisation d'hydrocarbures raffinés et une d'hydrogène gazeux) au nord et à l'est de la commune**
 - Les zones de dangers relatives à ces ouvrages constituent une contrainte vis-à-vis de l'urbanisme, notamment pour des établissements recevant du public et en contre partie une opportunité pour l'implantation des corridors biologiques. C'est en particulier le cas pour la canalisation de transport d'hydrocarbures qui traverse le Nord Est de la commune
- > **Se développer en tenant compte des nuisances sonores liées aux routes D75 / D75c / D502 / D41A, classées par arrêté préfectoral**
- > **Prendre en compte les servitudes d'utilité publique pouvant contraindre les projets d'urbanisme et d'aménagement**

Orientations
de protection
des espaces
naturels et fo-
restiers, et de
préservation
des continui-
tés écolo-
giques

Composer le développement de la commune en tenant compte des nuisances sonores aux abords des voies à grande circulation, en prévenant les risques pour la vie humaine aux abords des canalisations de transports de matières dangereuses, en intégrant les contraintes liées à la desserte en électricité, en prenant en compte le patrimoine archéologique

